RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

L'INAO et le Concours général agricole renouvellent leur partenariat autour des produits d'excellence du patrimoine gastronomique français

Partenaires depuis 10 ans, l'INAO et le Concours général agricole (CGA) renouvellent leur convention de partenariat pour la période 2022-2025.
Deux axes prioritaires : formation des jurés du concours et articulation de leur communication.

Plus de 70% des produits inscrits au **Concours général agricole** portent un des signes officiels de qualité et d'origine (SIQO). Il paraît donc tout naturel que l'INAO et le CGA conjuguent leurs compétences en signant une nouvelle convention de partenariat. Ce partenariat s'articule autour de deux volets : la formation des jurés du Concours (environ 400 jurés formés par l'INAO chaque année) à l'analyse sensorielle et l'articulation de leur communication.
« Promouvoir l'excellence gastronomique des produits agricoles français passe par les produits sous signes officiels de la qualité et de l'origine et à ce titre, nous sommes très heureux de poursuivre ce partenariat en unissant nos compétences avec le CGA pour former les futurs jurés du Concours et promouvoir les produits sous signes de qualité et d'origine », déclare Carole LY, directrice par intérim de l'INAO.
« À travers ses épreuves de sélection et sa capacité à informer les consommateurs, le Concours général agricole se veut le reflet de l'excellence et de la diversité de notre agriculture et de la gastronomie française. Ce partenariat nous permettra de continuer à

mieux valoriser les producteurs et éleveurs français, animés par la passion de la qualité et de l’authenticité », ajoute Olivier ALLEMAN, commissaire général du CGA.
Pour rappel, l’Institut National de l’origine et de la qualité (INAO), établissement public à caractère administratif, sous tutelle du Ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, est en charge de la mise en œuvre de la politique française relative aux signes officiels d’identification de l’origine et de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires.
Le Concours Général Agricole (CGA), quant à lui, est propriété du Ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et du Centre National des Expositions et Concours Agricoles (CENECA). Il sélectionne et récompense chaque année les meilleurs produits et animaux issus du terroir français.

Source URL: *https://inao.gouv.fr/inao-cga-renouvellent-partenariat2022*

List of links present in page

1. https://www.concours-general-agricole.fr/
2. https://inao.gouv.fr/sites/default/files/2024-10/CP_CGA_INAO_21092022.pdf